

DECRET N° 2020/503 DU 21 AOUT 2020
 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société
 Nationale des Hydrocarbures (SNH)-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 80/086 du 12 mars 1980 portant création d'une Société Nationale des Hydrocarbures ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/321 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'entreprises publiques, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
- Vu** le décret n° 2019/342 du 09 juillet 2019 portant transformation, en société à capital public, de la Société Nationale des Hydrocarbures ;
- Vu** le décret n° 2019/343 du 09 juillet 2019 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Hydrocarbures,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NASAKO Fitzgerald** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé membre du conseil d'administration de la Société Nationale des Hydrocarbures, en qualité de personnalité désignée par le Président de la République.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 21 AOUT 2020

